## **EVIDENCE**

[Recorded by Electronic Apparatus]
[Texte]
Tuesday, March 13, 1990

• 1105

The Chairman: We will come to order on Bill C-56. I have in my possession a letter from Mr. Speaker Fraser pursuant to Standing Order 113, which reads as follows:

This is to confirm your appointment as chairman of the Legislative Committee on Bill C-56, an act to amend the Small Businesses Loans Act

and is signed by the Speaker.

I invite the clerk to read our order of reference.

The Clerk of the Committee: Our order of reference is that Bill C-56, an act to amend the Small Businesses Loans Act, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: I want to introduce to members of the committee Diane L. Murray, Legal Counsel, from the Office of the Law Clerk. We welcome you, Diane, to our committee. If we need any assistance in the form of legal counsel, she is here to provide such assistance.

Under routine business motions, we need a motion regarding printing, to the effect that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*. The motion is moved and seconded.

Motion agreed to

The Chairman: Is it the desire on the part of any member that witnesses be brought before the committee?

Mr. Gagliano (Saint-Léonard): A point of information, Mr. Chairman. It seems to be a routine piece of legislation, but since we have the opportunity every five years to review it, I do not know whether any financial institutions have inquired to the office of the clerk or whether any bank would like to speak to us on the mechanism of administering the loans.

As you know, these loans are administered by the financial institutions. So if any member of the Canadian Bankers Assoication has any complaint or inquiry, perhaps we should hear them.

The Chairman: Thank you for your concern, Mr. Gagliano. We have officials of the department with us today who are prepared to answer any pertinent questions you may have. It has not been brought to my attention that any organization wants to represent themselves at the committee. It is my recommendation that we immediately proceed clause by clause and have the officials brought to

## **TÉMOIGNAGES**

[Enregistrement électronique] [Traduction] Le mardi 13 mars 1990

Le président: Nous ouvrons la séance sur le projet de loi C-56. J'ai ici une lettre du président Fraser conformément à l'article 113 du Règlement, et je vous la lis:

Je confirme par la présente votre nomination à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Et c'est signé par le président.

J'inviterais maintenant la greffière à lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Notre ordre de renvoi est que le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif.

Le président: Je présente aux membres du Comité Diane L. Murray, conseillère juridique, du Bureau du légiste. Bienvenue, Diane. Si nous avons ainsi besoin de conseils juridiques, elle pourra nous en fournir.

Pour ce qui est maintenant des motions courantes, nous devons en adopter une au sujet de l'impression des procès-verbaux, à savoir que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*. Cette motion est proposée et appuyée.

La motion est adoptée

Le président: Y a-t-il des députés qui souhaitent que l'on invite des témoins à comparaître devant le Comité?

M. Gagliano (Saint-Léonard): Je voudrais simplement un renseignement, monsieur le président. Il semble que ce soit là un projet de loi courant, mais étant donné que nous avons la possibilité de réexaminer cette loi tous les cinq ans, je me demande s'il n'y a pas des institutions financières qui se sont manifestées au bureau de la greffière ou si certaines banques n'aimeraient pas venir nous parler de ce mécanisme d'administration des prêts.

Comme vous le savez, ils sont administrés par les institutions financières. S'il y a donc un membre de l'Association des banquiers canadiens qui a des plaintes à formuler ou qui a des questions à poser, peut-être devrions-nous l'entendre.

Le président: Merci, monsieur Gagliano. Nous avons ici des fonctionnaires du ministère qui sont prêts à répondre à toutes les questions pertinentes que vous pourriez avoir. Par ailleurs, on ne m'a pas signalé qu'un groupe quelconque souhaite se faire entendre par le Comité. Je recommande donc que nous passions immédiatement à l'étude article par article et que les